



MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG
AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 131-2022



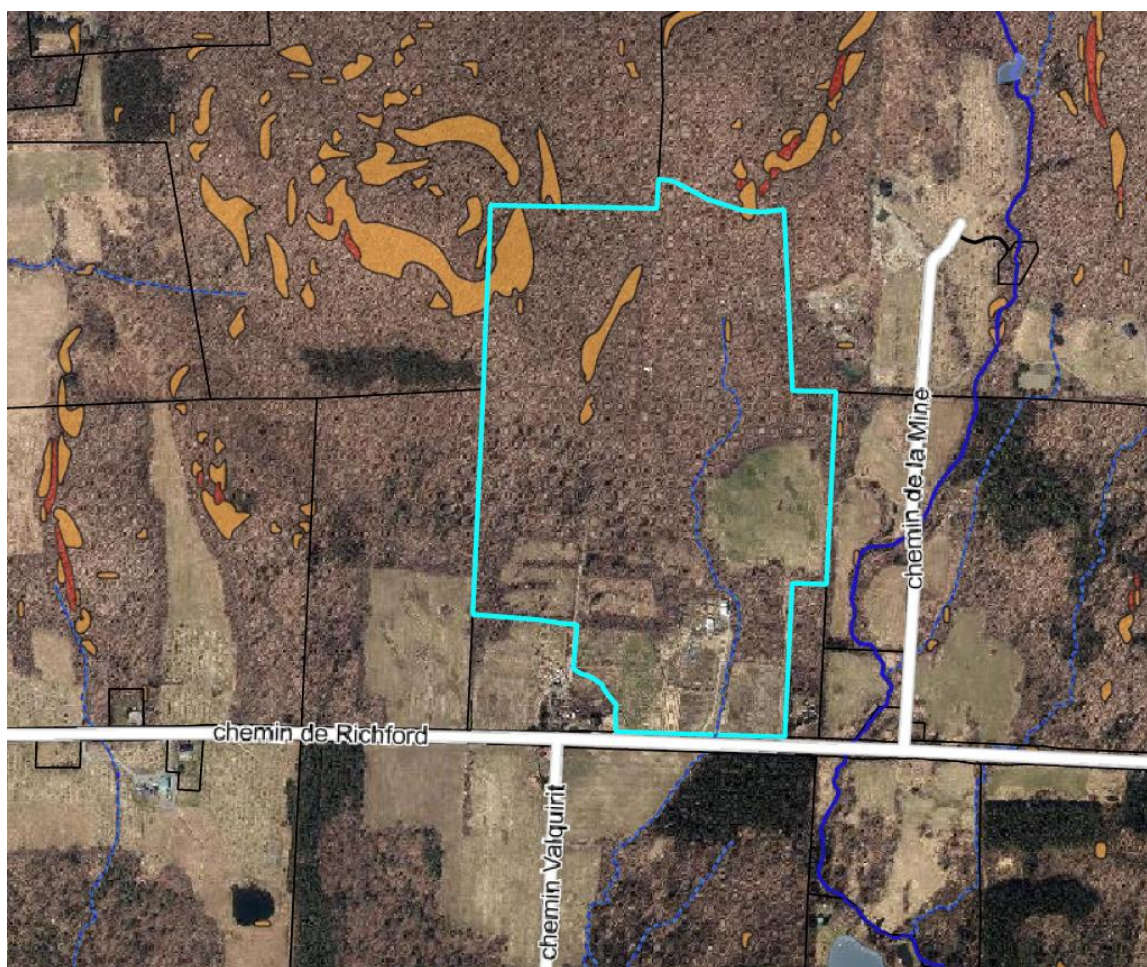
Prenez avis que le 7 juillet 2025, dans la salle des délibérations du conseil, située à l'hôtel de ville au 2, place de l'Hôtel-de-Ville, se tiendra une séance du conseil municipal de la Municipalité de Frelighsburg à compter de 19h, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation suivante :

NATURE DE LA DEMANDE

Demande de dérogation mineure pour la construction d'une résidence principale de 5.94 mètres de hauteur implanté à 432 mètres du chemin. La grille des usages de la zone AF-1 du règlement de zonage numéro 131-2022 stipule que la hauteur minimale d'une résidence principale est de 6.5 mètres et que cette dernière ne peut avoir une marge de recul avant supérieur à 100 mètres.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

Lot no. 6 544 007
Matricule : 6288-02-6061



DONNÉ À FRELIGHSBURG, CE DIX-HUITIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE VINGT-CINQ.

Sergey Golikov
Directeur général
Greffier-trésorier